

# Journal du Lot

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi.

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction et Administration  
CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 24, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.  
RÉCLAMES — ..... 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

## UN ANNIVERSAIRE

Pour la vingt-troisième fois, depuis la fondation de la République, la France vient de célébrer sa Fête Nationale.

Il n'est peut-être pas sans intérêt de redire, à ce propos, ce que nous devons à la Révolution.

Le 14 juillet 1789 que nous fêtons, a été la grande victoire de nos ancêtres sur le despotisme et il est bon de nous reporter aux glorieux souvenirs de la Révolution Française, de les commémorer, de les admirer, d'y puiser des exemples pour nos luttes futures, car les adversaires de la République, multipliant leurs menées hypocrites, ont beau affecter un prétendu « ralliement », autant que jamais nous avons à défendre contre eux les conquêtes de la Révolution.

Est-il utile de rappeler que nous devons aux hommes dont la République honore la mémoire, la proclamation de l'idée de justice dans le monde, la destruction des privilèges monarchiques, l'organisation de la France moderne.

Souvenons-nous que les Constituants de 1789, les législateurs de 1792 et les conventionnels de 1793 ont aboli la tyrannie nobiliaire et sacerdotale, détruit les iniquités sociales, sauvé la nation de la plus effroyable des guerres civiles et de la plus pénible des guerres étrangères, fait rayonner dans le monde entier la gloire de notre pays devenu le centre de la civilisation.

Sachons aussi tirer des événements qui suivirent, la leçon qu'ils comportent. N'oublions pas que les conquêtes de la Révolution Française nous ont été enlevées pièce à pièce par la dictature militaire, religieuse, oligarchique.

Nous avons perdu la souveraineté nationale, accaparée par un aventurier de génie qui se l'était fait enlever à son tour par la coalition des émigrés et les monarchies européennes. Nous avons su la reconquérir. Mais gardons-nous bien de recommencer une expérience funeste en obéissant aux suggestions des césariens et aux prétoriens qui exploitent, dans un intérêt de parti, le sentiment si beau et si noble du patriotisme.

Quelle confiance pourrait-on donc avoir dans de prétendus républicains qui se font les associés des transfuges de la monarchie, de ceux qui, à l'abri d'un faux ralliement, ne rêvent que de détruire la République ? Le 17 juillet 1851, Victor Hugo prononçait à l'Assemblée nationale ces admirables paroles : « Qu'espérez-vous ? Détruire la République ? Vous entreprenez-là une besogne rude. Y avez-vous songé ? Quand un ouvrier a travaillé dix-huit heures, quand un peuple a travaillé pendant dix-huit siècles et qu'ils ont enfin l'un et l'autre, reçu leur paiement, allez donc essayer d'arracher à cet ouvrier son salaire et à ce peuple sa République ! Savez-vous ce qui fait la République forte ? Savez-vous ce qui l'a fait invincible ? Savez-vous ce qui la fait indestructible ? C'est qu'elle est la somme du labeur des générations, c'est qu'elle est le produit accumulé des efforts antérieurs, c'est qu'elle est un fait historique autant qu'un fait politique, c'est

qu'elle fait pour ainsi dire partie du climat actuel de la civilisation ; c'est qu'elle est la forme absolue, suprême, nécessaire des temps où nous vivons ; c'est qu'elle est l'air que nous respirons et qu'une fois que les nations ont respiré cet air-là, prenez-en votre parti, elles ne peuvent plus en respirer d'autre ! »

Retenons ces fortes paroles. La République est impérissable. Les héritiers de la Révolution sauront la protéger contre les efforts des fauteurs, avérés ou non, de restauration monarchique.

## INFORMATIONS

Election législative

4<sup>e</sup> CIRCONSCRIPTION DE BORDEAUX

Inscrits, 22.053 ; votants, 14.094.

Ont obtenu :

MM. Videau, candidat du Congrès républicain.....	8.171 voix élu
Johnston.....	4.763
Chiché.....	762
Poumarat.....	239

Il s'agissait de remplacer M. Decrais élu sénateur !

Aux élections générales du 27 avril 1902, M. Decrais avait été élu par 8.715 voix contre MM. Alibert et Maurin, qui avaient obtenu : le premier, 6.768 voix, et le second, 198.

Le général André élu conseiller général

M. le général André, ministre de la guerre, qui est devenu éligible depuis son admission à la retraite, a été élu conseiller général pour le canton de Gevrey-Chambertin (Côte-d'Or), par 1.229 voix, sur 1.432 votants ; il y a eu 132 bulletins blancs et 71 voix diverses.

Il s'agissait de remplacer M. Mazeau, ancien sénateur, ancien président de la cour de cassation, qui a donné sa démission.

La santé du pape

Le pape est toujours très faible ; il ne prend aucune nourriture ; on attend sa mort à tous moments.

## CHRONIQUE LOCALE

Avis au public

Suppression du paiement en Tunisie des bons de poste émis en France et en Algérie.

A partir du 1<sup>er</sup> Août 1903, l'office postal tunisien cessera de payer les bons de poste émis en France et en Algérie, dont le montant était remboursé jusqu'à présent à titre exceptionnel en Tunisie.

Récompenses honorifiques

Par décret du Président de la République, des récompenses honorifiques sont accordées aux personnes de notre département, pour les services qu'elles ont rendu à la mutualité.

MÉDAILLE D'OR

M. Maurellet, président d'honneur de la Société des instituteurs et institutrices à Cahors.

MENTIONS HONORABLES

M. Fraysei, secrétaire de la Société des instituteurs et institutrices à Cahors.

Eychène, vice-président d'honneur de la Société des instituteurs et institutrices à Cahors.

Coueslant, membre fondateur de la Société la Solidarité à Cahors.

Esclavissat, président de la société la Solidarité à Cahors.

Gleye, professeur de Gymnastique et d'escrime de la Société des Sauveteurs du Lot à Cahors.

Verdier, trésorier de la Société des Sauveteurs à Cahors.

Castelnau-Montratier

RAPPEL DE MÉDAILLE D'ARGENT

M. Feyt, président de la société de Saint-Martin, médaille d'argent.

M. Tailhade, secrétaire de la société de Saint-Martin.

Puy-l'Évêque

MÉDAILLE DE BRONZE

M. Laville, administrateur de la société de secours mutuels à Puy-l'Évêque.

MENTIONS HONORABLES

M. Delbreil, vice-président de cette même société.

Soulacroix, visiteur de cette même société.

Castelfranc

Une mention honorable a été décernée à M. Carré, secrétaire de la société de secours mutuels à Castelfranc pour services rendus à la mutualité.

Prayssac

MÉDAILLE DE BRONZE

M. Taule, commissaire receveur de la société la Fraternelle de Prayssac.

MENTIONS HONORABLES

MM. Cassé, secrétaire et Barrié trésorier de cette même société.

Catus

MÉDAILLE DE BRONZE

M. Courtil, vice-président de la société l'Union fraternelle à Catus.

MENTIONS HONORABLES

M. Brugalères, secrétaire de la société de Saint-Vincent-de-Paul.

Avezou, administrateur de l'Union fraternelle.

Montcuq

Une mention honorable a été décernée à M. Calassou, secrétaire de la société des Prévoyants à Montcuq, pour services rendus à la mutualité.

Vayrac

M. Vigier, trésorier de la société Saint-Vincent-de-Paul à Vayrac, a obtenu une mention honorable pour services rendus à la mutualité.

Souillac

Une mention honorable a été décernée à M. Clavel, membre du bureau de la société des anciens militaires à Souillac, pour services rendus à la mutualité.

Cajarc

M. Roques, secrétaire de la société Saint-Etienne de Cajarc, a obtenu une mention honorable pour services rendus à la mutualité.

Figeac

MENTIONS HONORABLES

MM. Loubet, président de la société l'Union Figeacoise.

Floirac, vice-pr. de cette même société.

Bons, secrétaire id.

Guyot, visiteur id.

Laganne, visiteur id.

St-Céré

MENTIONS HONORABLES

MM. Lamohe, président de la société de secours mutuels de St-Céré.

Momméjac, vice pr. de la même société.

Langeau trésorier id.

Salviac

MENTIONS HONORABLES

MM. Chausseney, trésorier de la société St-Jacques à Salviac.

Delaunoy, trésorier de cette même société.

Gourdon

MÉDAILLE D'ARGENT

M. Cassagnes, président de la société de Ste-Anne.

MÉDAILLES DE BRONZE

MM. Dauliac, président de la société de St-Eloi.

Rodet, administrateur de la société de St-Eloi.

MENTION HONORABLE

M. Vienne, vice-président de la société St-Anne.

Mérite Agricole

M. Vic, (Maurice Constant) agriculteur au Theil, commune de Calviac, (Lot) est nommé officier du mérite agricole.

Sont nommés chevaliers du mérite agricole :

MM. Denègre (Antoine) propriétaire, à Sardes, commune de St-Laurent, Frècheville, (Guillaume) horticulteur à Cahors.

Labarrière, (Louis Etienne) instituteur à Anglars.

Lafage, (Jean-Pierre Alexandre) viticulteur à Castelfranc.

Magimel, (Paul Jean Joseph) viticulteur à Mels, (commune de Lamadelaine).

Mariel, (Germain Firmin) cultivateur, maire à Labastide-du Haut-Mont.

Merle, (Louis Antoine) cultivateur maire à Lissac.

Peyrichou, (Jean) conseiller général, maire de Cabrerets, membre de la Chambre consultative d'agriculture du Lot.

Salgues, (Pierre) viticulteur à Bétaille.

## CAHORS

### Ligue des Droits de l'Homme et du Citoyen

Les membres de la Ligue des Droits de l'Homme et du Citoyen, section de Cahors, se sont réunis en assemblée générale, le dimanche 12 juillet à 10 heures du matin, dans une des salles de la Mairie.

M. Costes, Sénateur, président de la Section, occupe le fauteuil de la présidence ; il est assisté de MM. Mazure, vice-président, Rigal, trésorier et Coueslant secrétaire ; 31 membres sont présents, plusieurs autres se font excuser.

En ouvrant la séance, M. Costes remercie la Section du grand honneur qu'elle lui a fait en l'appelant à présider ses travaux. C'est là un témoignage de sympathie dont il est profondément touché. Son concours est tout entier acquis à la section ; la tâche est lourde, dit-il, mais je l'accepte néanmoins avec plaisir en raison du but noble et élevé que poursuit la Ligue. — En terminant, M. Costes pense être l'interprète de tous les membres présents en adressant à M. Trairieux, président de la Ligue, l'expression de sa sympathique reconnaissance.

Lecture est donnée du procès-verbal de la dernière réunion, il est adopté sans observations.

Deux demandes d'admission sont agréées,

les postulants ayant obtenu plus des deux tiers des voix.

A ce sujet il est décidé, qu'à l'avenir, on ne statuera qu'à la séance qui suivra celle où les présentations auront eu lieu.

Le trésorier fait connaître la situation financière qui est approuvée.

Le secrétaire donne ensuite lecture des communications du Comité Central et des sections provinciales.

La plupart de ces communications ont trait à des brochures éditées par le Comité Central. Notre section regrette que sa situation financière ne lui permette pas de souscrire à ces diverses publications.

Les autres communications reçoivent les solutions suivantes :

1° Le Comité Central demande aux Sections d'appuyer la demande d'enquête du capitaine Dreyfus. — *Approuvé.*

2° Le Comité Central propose d'adresser le numéro 11 du *Bulletin Officiel* renfermant le compte rendu de l'Assemblée générale du 30 mai 1903 à tous les membres de notre section, et à nos frais (10 cent. par ex.). — *Approuvé.*

3° A la suite de démarches du bureau de Cahors, la Section centrale nous informe que M. Frayssinet, avocat, accepterait de donner une conférence dans notre ville. — Après un échange de vues, on décide d'ajourner cette conférence au mois de septembre.

4° Une commission de quatre membres est désignée pour étudier un dossier transmis à la section et concernant le cas intéressant du soldat réformé Cavarroc, de Carayac, — et une demande de la section de Tournon.

Ces questions épuisées, la parole est donnée à M. Léon Vidal qui, dans une causerie fort intéressante et très applaudie — que nous serons heureux de reproduire ici-même, — étudie la question du monopole de l'enseignement.

Après une fort longue discussion entre la plupart des membres présents, la section adopte le vœu suivant :

« La Section se prononce pour le monopole de l'enseignement (primaire et secondaire) à la condition que des garanties efficaces assurent l'indépendance réelle de cet enseignement d'Etat ».

On décide que la question suivante sera portée à l'ordre du jour de la prochaine réunion : « du régime intermédiaire par lequel devra passer l'enseignement avant l'établissement du monopole ».

La séance est levée à midi.

**Légion d'honneur**

Nous sommes heureux d'annoncer, que par décret du président de la République, la croix de chevalier de la Légion d'honneur a été conférée à M. Courtil, receveur ruraliste à Catus : 34 ans de service, 2 campagnes.

Nous adressons à M. Courtil nos plus sincères félicitations.

La remise de la croix sera faite solennellement sur la place Thiers le 7 août à 9 heures du matin.

**Médaille militaire**

Par décret du président de la République, la médaille militaire a été conférée à M. Camescasse, (Marius Lucien) adjudant au 7<sup>e</sup> d'infanterie : 13 ans de services, 9 campagnes.

**Instruction publique**

Sont nommés officiers de l'Instruction publique ; M. Santiaggi (Antonin) professeur de 1<sup>er</sup> au Lycée Gambetta. M. Mergier (Pierre) directeur de l'école normale de Cahors. Félicitations.

**Officiers d'Académie**

Sont nommés officiers d'académie :

MM. Sauzel (Pierre Aristide), maître élémentaire au lycée Gambetta.

Eychène (Jules), inspecteur de l'enseignement primaire à Cahors.

Vidal (Jean François), instituteur à Sabadel (Lot).

Nos félicitations.

**Armée**

Par décret du président de la République en date du 15 juillet 1903, le général de division Tisseyre commandant le 17<sup>e</sup> corps d'armée depuis le 27 juillet 1900, est maintenu dans son commandement actuel.

**Promotions**

M. St-Eloi, capitaine au 7<sup>e</sup>, est nommé chef de bataillon au 94<sup>e</sup> (Bar-le-Duc).

Sont nommés capitaines les lieutenants du 7<sup>e</sup> :

M. de Froment, au 101<sup>e</sup> à Paris.

M. Chambouilla, au 74<sup>e</sup>.

M. Paul, au 155<sup>e</sup> à Commercy.

**Au 7<sup>e</sup>**

M. Ymonet capitaine breveté au 125<sup>e</sup> d'infanterie passe au 7<sup>e</sup> : Maintenu stagiaire d'état-major.

M. Poujol, capitaine au 100<sup>e</sup> d'infanterie passe au 7<sup>e</sup>.

M. Azéma, capitaine d'habillement au 7<sup>e</sup> est nommé trésorier du corps.

M. Sers, capitaine au 7<sup>e</sup> est nommé capitaine d'habillement du corps.

**Le 14 Juillet à Cahors**

La fête Nationale a été célébrée avec éclat par la population cadurcienne. Le programme a été suivi point à point et il n'a pas obtenu toujours un succès complet, du moins les très nombreux spectateurs s'en sont contentés.

Mais avant toute chose nous avons à signaler la soirée du 13 qui a été magnifique, malgré que tout d'abord on eût craint que la pluie vienne empêcher le succès de cette partie de la fête.

Dès 7 heures, cloches et bombes annoncent l'ouverture de la Fête Nationale, et à 8 heures 1/2, les clairons, tambours et musiciens du 7<sup>e</sup>, suivis de soldats portant des lampions et des torches, parcourent nos boulevards, nos rues, en jouant des marches entraînantes.

Devant la Préfecture, devant le monument Gambetta, la musique fait entendre divers morceaux, mais arrivée devant la mairie brillamment illuminée, la retraite se disloque : clairons et tambours rentrent au quartier, pendant que les musiciens prennent place sur le trottoir de la mairie d'où va être donné à la population un concert magnifique entre tous.

C'est assurément le clou des fêtes, c'est la plus belle partie du long programme élaboré par la commission des fêtes de la municipalité.

Cette partie là du programme a obtenu beaucoup de succès : elle le méritait. Jusqu'à 11 heures, les musiciens de l'Avenir, de l'Orchestre symphonique, du 7<sup>e</sup>, l'Orphéon de Cahors et le gracieux groupe de jeunes filles se sont fait entendre et applaudir, dans les chœurs *Patrie*, la *Marche du Tannhäuser* par la foule immense qui se pressait sur les boulevards.

Le morceau choisi qui obtint tant de succès sur les allées Fénélon, le *Fremesberg* a été longuement applaudi.

**Le 14**

Dès 7 heures du matin, cloches et bombes annoncent aux cadurciens le commencement des réjouissances publiques préparées par la commission des fêtes du conseil municipal.

Nous ne médions pas d'elle en disant que ces réjouissances n'ont pas présenté plus d'attraits que ceux qui tous les ans, au 14 juillet, nous sont offerts.

**La revue**

A 8 heures, les troupes de la garnison quittent la caserne, aux sons entraînants de la musique et vont se ranger le long des boulevards, en face de la tribune officielle élevée devant le monument Gambetta.

La tribune est occupée par les autorités civiles, MM. le préfet, Costes, sénateur et maire, Mazières, Veillon, Beauzin, quelques membres de la municipalité et la plupart des chefs de service du département.

M. le colonel Jacquin arrive bientôt et passe rapidement sur le front des troupes, et vient saluer les autorités civiles. Puis il décore de la médaille militaire, l'adjudant Camescasse et les gendarmes, Faux, de la brigade de Cahors, Bories, de Luzech, Boysel, de Cajarc, Blanquière, de Gramat.

Puis a eu lieu le défilé des troupes, défilé toujours superbe et très intéressant.

**Les jeux**

A dix heures, sur la place Rousseau, la foule assiste au jeu du mât de cocagne. Le soir à deux heures, malgré la grande chaleur, un public énorme assiste à l'intéressante représentation donnée par l'*Union artistique et littéraire, l'Orphéon et l'Avenir cadurcien*.

Les jeunes artistes ont remporté un grand succès.

A trois heures, les jeux nautiques ont attiré sur les quais, une foule nombreuse qui a assisté à courses de bateaux organisées par l'*Aviron cadurcien*, et à la course aux canards.

A 5 heures, sur les Allées Fénélon, un bal d'enfants a eu lieu et a fort amusé les gentils bébés que les mamans avaient bien voulu conduire.

**Fête de nuit**

Dès 8 h 1/2 du soir, les monuments publics et les principaux établissements du centre de la ville resplendissaient de lumières.

Tout en admirant ces brillantes illuminations, les cadurciens se rendirent sur les quais Champollion, d'où en face était tiré un *Feu d'artifice* qui a été bien réussi.

**Bal de nuit**

Après le feu d'artifice, la foule s'est rendu sur les allées Fénélon, où un excellent orchestre composé des musiciens de l'*Avenir* a fait danser de joyeux couples jusqu'à une heure assez avancée de la nuit.

**Lycée Gambetta**

**BACCALAURÉAT**

**Baccalauréat moderne (1<sup>re</sup> partie)**

Ont été admis : MM. Ayot, Belmont, Combecave, De pech, Fourgoux, Mandelli, Pêchayrand, Périé.

**Moderne (2<sup>e</sup> partie)**

Ont été admis : MM. Courdès, Feydet, Galtier.

**Les congrégations**

M. Lagardère, commissaire de police, s'est rendu à Vaylats pour notifier à la supérieure générale des « filles de Jésus », une lettre de M. Combes président du conseil, faisant connaître que la demande en autorisation prévue par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901, et formée en faveur de 74 établissements congréganistes, appartenant à la maison mère de Vaylats a été rejetée :

Ces établissements doivent être fermés le 3 août 1903.

Voici la liste des 74 établissements :

Lalbenque, les Arques, Castel franc, Cremps, Dégagnac, Donelle, Frayssinet le Gêlat, Gindon, Grézel, Gignac, Lherm, Montfaucon, Peyrilles, Reilhaguet, St-Chels, St-Germain, St-Paul Labouffie, Sanzet, Sarrazac, L'Hopital-St-Jean, Vers, Villesèque, Varaire, Gagnac, Les Junies, Soucirac, Villac, Vidaillac, Beaumont, Miers, Aynac, St-Laurent-les-tours, Massières (St-Géry), Tour de Faure, St-Martin Labouval, Lugagnac, Concois, Montdoumerc, Pern, Cassagnes, Thédirac, Ginouillac, Cressensac, Cambes, St-Aureil, (Castelnau), Escamps, Floressas, Larroque des Arcs, Fontanes, Cieurac, Flaugnac, St-Médard, Montcléra, Montgesty, St-Chamarand, Lavaux (Cazillac), Ruyres, Cuzac, Livernon, Caniac, St-Martin de Vers, Soulomès, Jorjus, (Canières), Laramière, Promilhane, Laburgade, Albas, Latour, (Bélaye), Rouffiac, Carnac, Cambayrac, Sérignac, Cours et St-Hilaire (Lalbenque).

**Syndicat des employés de commerce**

Les employés de commerce de notre ville se sont réunis et ont fondé un syndicat. Un bureau a été formé :

Président : M. Regourd ; vice-président M. Caillaux ; trésorier, M. Blondit ; secrétaire général, M. Gervais Nicolai ; secrétaire, M. Lades.

Délégués à la Bourse de Travail, MM. Grelier et Fontas.

**Banquet des Instituteurs**

Hier dans une des salles des Petits Carmes a eu lieu le banquet organisé par les membres de la Société Mutuelle des instituteurs et des institutrices du Lot.

Le repas servi excellemment par l'hôtel Lasaygues, a été fort goûté des convives.

Pour aujourd'hui, faute de place nous ne pouvons donner le compte rendu de cette fête.

Nous en reparlerons samedi.

**BANQUET**

**des Agents et sous-agents des Postes**

**14 juillet**

Mardi, jour du 14 juillet, un banquet fraternel réunissait à l'hôtel Combelles les agents et sous-agents des postes et des télégraphes du département du Lot.

130 convives parmi lesquels plusieurs dames assistaient à ce banquet présidé par M. Mandon sous-inspecteur.

M. Beauzin, chef du cabinet du Préfet du Lot délégué du Préfet, occupait la présidence d'honneur.

Le repas très bien composé a été fort goûté des convives.

Au dessert, M. Mandon se lève et au nom du Directeur des Postes donne lecture du discours suivant très applaudi.

**DISCOURS DU DIRECTEUR**

Mesdames, Messieurs et Chers camarades,

En m'offrant la présidence de ce banquet, vous m'avez fait un honneur dont je suis vivement touché. Ma mémoire en conservera le souvenir, ce sera certainement l'un des meilleurs de ma carrière.

Je n'ai pas l'intention de prononcer un discours d'actualité ; je me bornerai seulement à vous parler de ma ligne de conduite.

A l'époque où nous vivons, les sentiments de bonté et d'équité tendent à prédominer dans tous les milieux où l'homme commande à l'homme.

Si le commandement est parfois un pouvoir redouté pour celui qui le subit, c'est surtout un pouvoir redoutable pour ce lui qui l'exerce.

Ce dernier, cependant, pour devenir un sage, n'aurait, semble-t-il, qu'à se pénétrer de l'*homo sum* de Ténence, ou encore de la maxime : « Ne faites pas à votre semblable ce que vous ne voudriez pas qu'il vous fût fait à vous-même. »

La méditation de cette réflexion philosophique dirige vers l'aménité le caractère le plus vil, affermit l'esprit timoré en le prédisposant à la bienveillance et à la justice.

A ce sujet, laissez moi vous rappeler que nous avons le bonheur de posséder à notre tête un homme d'Etat pour qui la Bienveillance et la Justice sont des préceptes. Il l'a dit et répété, et sans bruit, a mis tous ses actes en harmonie avec ses paroles.

C'est bien là, n'est-ce pas, la plus merveilleuse harmonie que puisse rêver une âme éprise du Vrai et du Bien.

Je suis assurément l'interprète de tout le personnel, présent ou absent, en envoyant par la pensée à notre vénéré sous-secrétaire d'Etat, l'hommage de notre profonde admiration.

Je ne vous étonnerai pas Mesdames, ni vous Messieurs, en vous déclarant que j'ai le vif désir de marcher dans la voie que Monsieur Bérard a tracée, et c'est en m'inspirant de son noble exemple que je m'efforcerai dans la mesure de mes moyens de rendre ou de faire rendre à chacun ce qui lui est dû.

En retour, je vous demanderai votre confiance et, si je ne suis pas trop exigeant, votre amitié. Nous allons vers le même but ; nous sommes les artisans d'une même œuvre. La solidarité nous lie ; que ce lien soit indestructible.

M. Molinié succède à M. Mandon et prononce le discours suivant salué par un tonnerre d'applaudissements :

**DISCOURS DE M. MOLINIÉ**

Mesdames, Messieurs, mes chers camarades

Ma satisfaction est grande, plus grande que je ne saurais dire, de prendre la parole dans le premier banquet organisé de concert par les deux associations générales d'agents et de sous-agents du département du Lot.

Cette sympathie, cette affinité qui attire nos deux groupes vers une union encore plus étroite est de nature à nous rendre heureux, confiants dans l'avenir parce que nous y voyons le ferme désir de faire disparaître de nos mœurs le reste de cet esprit de caste d'inégalité que nous ont légué les vieilles sociétés féodales parce que nous voyons l'avènement d'une ère nouvelle faite d'amour et de fraternité qui doivent être les bases des sociétés démocratiques futures (Applaudissements)

L'Union pour la solidarité, voilà mon rêve, ma marotte si j'osais risquer un terme aussi vulgaire qu'expressif.

Aussi me permettrai je de remercier très chaleureusement les autorités qui sont venues ce soir consacrer de leur présence mon idéal.

En votre nom à tous j'envoie à M. le Préfet les remerciements très vifs pour le haut patronage qu'il veut bien nous accorder en cette circonstance par l'intermédiaire de son très sympathique chef de cabinet M. Beauzin (Applaudissements)

En votre nom aussi j'envoie à notre nouveau Directeur des souhaits aussi cordiaux que respectueux de bienvenue dans notre région en regrettant que son état de santé ne lui ait pas permis de présider cette réunion de famille. Mais d'autre part nous lui sommes très reconnaissants de s'être fait représenter par M. Mandon inspecteur (Applaudissements)

Aux comme à vous tous receveurs, receveuses, dames employées, Commis et sous agents du département qui n'avez hésité à braver les fureurs de la canicule pour venir affirmer ici votre ferme volonté d'être tenaces en vos revendications légitimes. A vous camarades Caniac qui représentez le syndicat national des ouvriers j'offre le salut fraternel des camarades du groupe Quercynois des agents (Applaudissements)

Pour vous conformer dans les résolutions prises, je n'ai pas donc besoin d'insister sur l'utilité d'une entente commune. Les 16,000 adhésions recueillies en 3 ans sont un fait qui n'a pas besoin d'interprétation ; la création de nos associations répondait à un besoin si véritable que mon étonnement ne porte que vers une chose, sur le nombre encore trop grand d'agents et de sous-agents qui restent réfractaires à l'esprit de solidarité.

Faut-il voir dans leur conduite un lâche égoïsme ou bien, ce qui ne vaudrait pas mieux, l'envie de manifester ouvertement leur désir d'absolue passivité à tous les caprices !

Je ne le crois pas ; ils sont simplement insouciant ; leur abstention est faite d'isolement et d'inertie. A nous donc qui avons le feu sacré de les secouer, de leur montrer qu'en venant à nous, ils ne cessent ni d'être pacifiques ni d'être respectueux à l'égard de leurs supérieurs (Applaudissements)

Rappelons leur que M. le Sous-Secrétaire d'Etat ne perd jamais une occasion d'indiquer en quelle estime il tient notre association ; faisons leur lire le discours, si empreint de justice et de cordialité démocratique qu'il prononce lors de la fête organisée par l'association générale le 5 mai de cette année.

C'est en marchant tous unis, dit notre chef le plus direct et le plus élevé, en nous serrant

la main que nous accomplirons une œuvre utile à ce peuple de France qui a confiance en nous et qui compte sur notre zèle et sur notre activité pour développer les services publics et c'est aussi, par cette union, que nous arriverons à améliorer le sort de toute la famille postale, à faire disparaître tout ce qui peut être défectueux et à donner plus de bien-être à tous les collaborateurs de notre grande Administration.

« Votre Association, je la connais ; elle prospère, elle grandira en force, elle fera œuvre utile pour vous parce que vous savez avoir l'esprit de sagesse, de discipline et de devoir, — l'esprit nécessaire — (Applaudissements).

Plus de timorés ! plus d'abstentionnistes ! voilà le mot d'ordre qui nous est donné et qui nous vient d'en haut. Qu'on ne vienne donc plus nous dire que le respect des chefs, que l'amour de la discipline sont contradictoires avec l'esprit d'association ; j'ose dire que j'ai l'opinion toute contraire pour cette raison bien simple que la passivité et le caprice engendrent l'émeute et la révolte et que l'autorité de la raison seule engendre l'ordre et la stabilité (Applaudissements). Or la démocratie, c'est l'ordre, et la première qualité de cette démocratie est la libre discussion des intérêts (bravos, applaudissements).

Plus d'indifférence donc parmi nous, ni au dehors ni au dedans que l'on ne trouve plus des adhérents qui après avoir versé leurs cotisations se désintéressent des progrès à réaliser et des revendications à faire aboutir.

Il faut de l'enthousiasme dans toutes les causes justes (Applaudissements).

Plus de division non plus parmi nous ; n'est-ce pas un principe de simple expérience démocratique que 20,000 individus ont plus de poids auprès des pouvoirs publics que 5,000 ?

Résistez donc aux insinuations qui vous jetteront dans l'inertie, dans l'isolement en réalisant la maxime « diviser pour régner » ; opposez leur une solide union, une énergique entente ; de cette entente dépendent étroitement la satisfaction de vos intérêts les plus immédiats. Et à ce propos, je ne résiste pas à l'envie de vous citer entre mille résultats obtenus, l'abrogation de l'article 37 D de la loi des finances de 1903.

Vous connaissez l'importance de cette clause pour notre avenir ; pour parer à un déficit budgétaire accidentel, on nous enlevait à peu près tout droit à la retraite. Nos trois Associations professionnelles sont intervenues au nom de 5,500 adhérents et l'article 37 D, a été biffé. De telle sorte que grâce à l'union de nous tous, tous les fonctionnaires nous doivent le bénéfice de conserver encore les avantages concédés par la loi de 1853 sur les pensions civiles (bravos, applaudissements).

Et tous ces avantages, camarades, il ne faut pas oublier que nous les devons à la République, à l'esprit de justice et d'équité de ses ministres. Aussi sommes nous heureux de la coïncidence de notre banquet avec la fête de ce régime, avec le 14 juillet. (Bravos, applaudissement, cris répétés vive la République).

Permettez-moi donc de lever d'abord mon verre en l'honneur de ce Gouvernement auquel nous sommes attachés d'une foi indestructible parce qu'il est le Gouvernement de la raison et de l'égalité. (Applaudissements).

Je bois aussi à MM. Trouillot et Bérard nos dévoués Ministre et Sous-Secrétaire d'Etat, les dignes continuateurs de l'œuvre entreprise par MM. Millerand et Mougeot les parrains de nos Associations.

à M. le Préfet du Lot,  
à M. le Directeur du Département qui a su dès son arrivée conquérir nos sympathies et aux bonnes intentions duquel nous aimons à rendre justice,

à MM. les Inspecteurs,  
à M. le Receveur Principal,  
aux dévoués camarades qui composent les Conseils d'Administration de nos Associations au Syndicat national des ouvriers, enfin à vous tous mes frères et parents de la grande famille postale qui réalisez pour le bien-être général et les générations futures une œuvre de toute utilité dans la grande démocratie.

Vivent les Associations générales,  
Vive l'union,  
Vive la République démocratique. (Cris vive la République, applaudissements, bans).

L'enthousiasme calmé, M. Chapard parle au nom des sous-agents, en ces termes :

Mesdames,  
Messieurs,  
Chers Camarades,

En prenant la parole pour la 2<sup>e</sup> fois, en pareille circonstance, au nom du Groupe des Sous-Agents du Lot, ma première pensée est une adresse de remerciements à nos invités.

Je remercie Monsieur le Préfet et notre bienveillant Directeur, M. Morel, d'avoir accepté avec autant d'empressément la Présidence de notre banquet, et je leur associe, dans cette pensée, leurs dignes représentants, M. Beauzin, le distingué chef de Cabinet et M. Mandon, notre inspecteur dévoué et éclairé.

Dans le même ordre d'idées, j'aurais garde d'oublier, M. Caniac, ouvrier des équipes télégraphiques qui représente parmi nous le brillant syndicat de sa corporation.

Enfin, j'adresse mes compliments les plus mignons à ces dames qui sont venues ajouter comme une teinte d'élégance, de douceur et de poésie à l'aspect de notre banquet.

Il serait puéril et fastidieux de faire ici l'histoire de notre Association. J'enregistre toutefois, avec plaisir son développement ininterrompu, la progression constante du nombre de ses membres qui dans l'espace d'une année s'est élevé de 16,000 à 26,000.

D'autre part, son existence ayant donné lieu à des commentaires différents, vous me permettez, Mesdames, Messieurs et Chers Camarades, de résumer, en quelques mots son but, ses avantages et sa ligne de conduite.

D'aucuns craignent qu'entre nos mains cette prérogative ne devienne un élément d'indiscipline ; d'autres feignent de méconnaître son utilité et sa vitalité. Aux premiers, je répondrai que les Sous-Agents ne seront jamais assez naïfs pour commettre, sous l'égide de l'Association, un acte d'insubordination de nature à la compromettre. Elle leur est trop chère pour

exposer ainsi son avenir aux conséquences de la légèreté.

Par l'Association, le but des Sous-Agents est d'étudier de concert avec leurs chefs les améliorations possibles du service et de leur situation et de s'acheminer sagement, pleins d'espoir et de persévérance, avec tous les cœurs généreux, vers un idéal de progrès, de justice et d'humanité.

Aux seconds, je rappellerai seulement que par son intervention elle a obtenu des améliorations morales et matérielles dont ils jouissent déjà et contribue à étouffer dans l'œuf, divers projets contraires à leurs intérêts, parmi lesquels celui qui nous aurait condamnés à rester en fonctions jusqu'à l'article de la mort.

M. Chapard cite quelques passages du discours prononcé à Limoges par M. Bérard, notre affectueux sous-secrétaire d'Etat, dit-il, au banquet, que les associations des agents et des sous-agents ont donné en son honneur, le 28 juin.

Oui, chers camarades, lorsque la raison peut prendre son libre essor, elle finit inévitablement par triompher. Mais... là, se place d'elle-même une réflexion ; là, apparaît dans tout son rayonnement la comparaison entre ce que j'appellerai l'ancien régime administratif et le régime nouveau né avec nos groupements.

Soyons donc reconnaissants, chers camarades, à la République et aux chefs éminents qui nous ont légué ce droit inestimable d'association et de libre discussion ainsi qu'à ceux qui ont suivi leurs traces ; montrons par notre sagesse, notre raison et notre dévouement à la République et à nos obligations professionnelles que nous sommes dignes de ce témoignage de confiance.

Je lève mon verre à la santé de M. le Ministre du Commerce et à celle de M. le Sous-Secrétaire d'Etat.

Je bois à M. le Préfet et à M. le Directeur du département, je bois, enfin, à la République et à la prospérité de nos associations. (Vifs applaudissements).

Quand les bravos eurent cessé, M. Beauzin, chef de cabinet du préfet se lève, et très applaudi, prononce un excellent discours :

Après avoir excusé M. le Préfet, retenu, et présenté ses remerciements pour l'aimable invitation, il a rendu hommage au zèle, au dévouement du personnel postal et télégraphique depuis le simple porteur de messages, toujours attendu avec impatience et accueilli avec un sourire jusqu'aux employés des bureaux dont la tâche est rendue quelquefois lourde, toujours délicate.

Il a donné assurance que toute la sollicitude de l'autorité préfectorale était acquise au personnel des Postes et Télégraphes.

Il lève son verre à M. Bérard, au Directeur, aux associations. (Applaudissements nourris et répétés.)

Un ban accueille les paroles de M. Beauzin. M. Labarte, facteur rural, au nom et comme doyen des facteurs ruraux, adresse un compliment à tous les chefs sans exception et leur donne assurance de son dévouement absolu à leurs fonctions.

M. Molinié propose d'adresser les télégrammes suivants :

Trouillot, Ministre commerce postes télégraphiques  
Berard sous-secrétaire Etat postes télégraphiques,  
Paris.

Les membres des groupes quercynois, associations générales, agents et sous-agents réunis adressent à M. Trouillot ministre commerce et M. Bérard, sous-secrétaire Etat postes, expression profonde reconnaissance pour marques sympathie manifestées en faveur associations professionnelles assurance de leur attachement absolu aux institutions républicaines démocratiques, de leur entier dévouement dans exécution leurs fonctions.

Millerand, député  
Mougeot, ministre agriculture, Paris.

Les membres groupes quercynois, associations générales, agents et sous-agents postes réunis banquet adressent à M. Millerand, ancien ministre commerce et Mougeot, ancien sous-secrétaire Etat postes, remerciements pour sympathiques encouragements qu'ils n'ont cessé manifester à association et hommage de leur profonde reconnaissance.

Les cris de vive Bérard, vive Millerand, vive la République accueillent cette proposition.

Quelques chansonnettes dites avec fort bon goût par MM. Chapard, Chinaud, Ilbert, Charles, Trouillé, ont terminé cette belle fête de la solidarité.

Le banquet s'est terminé par le chant de la Marseillaise, entonnée par M. Chapard d'une façon magistrale, écouté debout par tous les assistants qui formaient un formidable chœur au refrain.

Un immense cri de « Vive la République démocratique » se fait entendre, et tous ces braves gens se séparent, se donnant rendez-vous à l'année prochaine, emportant de cette réunion l'impression reconfortante que c'est par la solidarité que ce vaillant personnel postal et télégraphiste obtiendra les améliorations qu'il sollicite.

Excellente journée pour les associations.

M. Bérard a adressé hier le télégramme suivant aux deux secrétaires des agents et sous-agents des Postes du Lot :

Très touché de votre manifestation de dévouement et de sympathie, vous en remercie bien cordialement en notre commun dévouement à la République.

Tribunal correctionnel

Audience du 15 juillet

Le sieur Frespéch Benjamin âgé de 26 ans, demeurant à Vidailiac, est prévenu d'avoir le 28 mars dernier à Vidailiac volontairement porté des coups et fait des blessures au sieur Castagné avec cette circonstance qu'il est résulté de ces coups et blessures une incapacité de travail de plus de 20 jours.

Le prévenu aurait, pour une rivalité d'amour, porté à la victime un coup de rasoir au cou.

Après l'audition de 5 témoins, le réquisitoire de M. le Procureur de la République et la plaidoirie de M<sup>e</sup> Munin-Bourdin le tribunal condamne Frespéch à la peine de 8 mois d'emprisonnement.

Musique du 7<sup>me</sup> de ligne

PROGRAMME DES 16 ET 19 JUILLET 1903

Refrain des Acieries (Allegro)	Massenet
Sémiramis (Ouverture)	Rossini
Les Mille et une Nuits (Valse)	Strauss
Les Mousquetaires au couvent (F <sup>te</sup> )	Varney
Marche des petites cousines	Christol

Allées Fénélon, de 8 h. 1/2 à 9 h. 1/2

Arrondissement de Cahors

CONCOTS. — L'abondance des matières nous oblige à remettre à samedi le compte-rendu du Comice agricole.

PUY-L'EVÊQUE. — Chute de grêle. — Une chute de grêle épouvantable s'est produite dimanche, vers sept heures du soir, sur la contrée de Puy-l'Evêque. Les grêlons atteignaient en moyenne la grosseur d'une noisette.

Les dégâts dans les vignes et les champs de blé sont très importants.

BOUZIES-HAUT. — Incendie. — Un violent incendie a éclaté mardi soir, à Bouzies-Haut, et a totalement détruit la maison appartenant à M. Chaupard, boulanger.

Les dégâts sont importants ; ils ne sont pas couverts par une assurance.

Arrondissement de Figeac

FOURMAGNAC. — Le nouveau maire. — Convoqués par arrêté préfectoral, les conseillers municipaux de Fourmagnac ont élu, dimanche, M. Chartrou Ophelin maire en remplacement de M. Chartrou Mathieu décedé. Cette élection n'est pas allée toute seule, comme on dit. La réaction a fait donner toutes ses troupes et même ses réserves ; pour faire échec à cette candidature, elle a mis en œuvre la tactique des grands jours : mais en vain !

M. Chartrou, l'élu du bloc qui ne s'est pas laissé entamer, est à la fois nouveau et ancien maire. Nous espérons qu'il tiendra ferme le drapeau avec lequel il a été élu.

Orage. — Un orage qui, heureusement n'a pas duré, s'est abattu sur notre commune, dimanche vers les sept heures du soir. Les vignes ont été hachées par la grêle qui aura vraisemblablement détruit une grande partie de la récolte. On craint aussi que le blé n'ait été sérieusement atteint. Ajoutons pourtant que la partie méridionale de la commune seule, a été ravagée. On signale Lissac et Pons comme ayant également souffert.

Arrondissement de Gourdon

St-MICHEL-DE-BANNIÈRES. — Concession de livres. — Grâce aux démarches de notre dévoué conseiller général M. Louis-Jean Malvy, sous-chef du cabinet de M. Pelletan, ministre de la marine, une concession de livres a été accordée à l'école publique de St-Michel-de-Bannières.

BULLETIN FINANCIER

La liquidation du 15 s'est effectuée dans des conditions un peu plus difficiles que les précédentes, l'argent ayant été moins abondant, on dit que les capitalistes se réservent pour souscrire à l'emprunt Russe qui est imminent.

Nous retrouvons après trois jours de chômage noir le 30/0 à 98.05 sans changement.

Peu d'affaires sur nos sociétés de crédit qui n'ont pas sensiblement variées.

Les Chemins français sont en légère réaction.

Le Suez cote 3868.

L'Extérieure reste à 88.95 ; l'Italien cote 102.40 ; le Portugais à 31.27.

Le Turc D vaut 32.45 ; la Banque Ottomane à 591.

Le Gouvernement Ottoman ayant accepté de

de proroger le délai fixé pour l'acceptation du projet d'unification de la Dette et de nombreux porteurs ne pouvant assister à la réunion convoquée pour le 13 courant, l'Association nationale fait savoir que l'assemblée générale des porteurs de fonds turcs est remise au jeudi 23 juillet trois heures et demie, à l'hôtel Continental.

Les cartes et pouvoirs délivrés pour l'assemblée du 13 seront valables pour celle du 23 courant.

Au comptant, les obligations 5 0/0 Victoria Minas sont demandées à 381.75.

Parmi les mines ; la Goldfield cote 173.50 ; l'East Kand à 186.50 ; la Chartered 71.50 ; la Cassinga se traite activement à 55 et 56 fr.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

Pour favoriser le développement du Commerce et de l'Industrie en France SOCIÉTÉ ANONYME FONDÉE EN 1864

CAPITAL : 200 MILLIONS

Siège social, 54 et 56, rue de Provence, à Paris.

Agence de Cahors, rue Fénélon, 8.

Dépôts de fonds à intérêts en compte ou à échéance fixe (taux des dépôts de 4 à 5 ans : 3 1/2 0/0, net d'impôt et de timbre ; — Ordres de Bourse (France et étranger) ; — Souscriptions sans frais ; — Vente aux guichets de valeurs livrées immédiatement. (Obl. de Ch. de fer, Obl. à lots de la Ville de Paris et du Crédit Foncier, Bons Panama, etc.) ; — Escompte et Encaissement de coupons ; — Mise en règle de titres ; — Avances sur titres ; — Escompte et encaissement d'effets de commerce ; — Garde de Titres ; — Garantie contre le remboursement au pair et les risques de non-vérification des tirages ; — Transports de fonds (France et Etranger) ; — Billets de crédit circulaires ; — Lettres de crédit ; — Renseignements ; — Assurances ; — Services de correspondant, etc.

LOCATION DE COMPARTIMENTS DE COFFRES-FORTS

Au siège social, à Cahors et dans plusieurs autres agences, depuis 5 francs par mois ; tarif décroissant en proportion de la durée et de la dimension.

66 bureaux à Paris et dans la banlieue, 328 agences en Province, 1 agence à Londres, correspondants sur toutes les places de France et de l'Etranger.

A. WILCKEN

CHIRURGIEN-DENTISTE  
DIPLOMÉ  
DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE ET DE  
L'ÉCOLE DENTAIRE DE PARIS  
DENTISTE DU LYCÉE GAMBETTA  
ET DE  
L'ÉCOLE NORMALE D'INSTITUTEURS

Consultations tous les jours de 9 h. à 5 h  
69, BOULEVARD GAMBETTA

Ancien cabinet dentaire  
HUGGINS & BAKER

75, BOULEVARD GAMBETTA  
NOUVELLEMENT RÉORGANISÉ  
Consultations tous les jours de 9 h. à 5 h.

Monsieur BOURGET  
MÉCANICIEN-DENTISTE

Prévient le public qu'il continue, comme par le passé, à gérer son Cabinet lui-même  
9, rue du Lycée.

Bibliographie

LE GLOBE TROTTER. Le plus grand et le plus beau journal des voyages, aventures, explorations, etc. — Le n° 15 centimes. Abonnement d'un an, 6.50. — Rédaction-administration : Cloître Saint-Honoré, Paris. Sommaire du 16 juillet.

Evasion d'un forçat, Daniel de Flessels. — Une course à pied sensationnelle, M. V. — Le «Globe Trotter» à travers le monde : Les rapides du Niagara à sec ; A propos de l'étude de la géographie : Le spectre de la montagne, G. T. — Gaëtan Faradel, champion du tour du monde, roman inédit (suite). Illustrations de Holeywinski, Paul de Sémant. — Le 14 juillet à Tahiti, G. M. C. — Le Tabou, Gaston Cerfbeer. — Lord Crésus, roman inédit (suite). Illustrations de Louis Tinayre, G. de Beauregard et H. de Gorsse. — Sur les grands chemins du globe (Les dernières déconvenues), G. D. — Les voyages de nos lecteurs. La demoiselle de Pyrimont, G. Mélin. — L'hygiène du voyage. Le traitement des ulcères tropicaux, D' Bonenfant. — Les Races humaines par la plume et par l'objectif, Les Bourriates, B. de Zenzinoff. — Curiosités naturelles, Un poisson monstre, XXX. — Causerie photographique, Le papier au charbon, Fernand Christel. Petite Correspondance. — Nos concours. Concours N° 80 (Concours du tatouage), Soixante prix. Résultats du Concours N° 75 (Le Tour de France), M. Sphinx. — Pour dormir tranquille (page humoristique), Jean d'Auriant.

MISÉ FÉREOL

XVI

Son frère l'avait dit, le lendemain, pour détourner les soupçons, il dînerait à la Tour ; à un moment de la soirée, il serait facile de l'entraîner à l'écart. Il confierait le secret du changement survenu. La nouvelle des fiançailles d'André et de Claire ne suffisait-elle pas à le faire revenir des doutes insensés qui l'égarèrent.

La journée s'écoula lente et fiévreuse. Ils partirent. André, gai comme à l'ordinaire, évitait toute allusion à l'événement prochain. Quand ils arrivèrent au château, les Féréol étaient assis sur la terrasse. Pierre tressaillit sous l'étrange regard qu'Albine lui jeta. On eût dit à la fois une interrogation et une prière. André et Honorat se continrent en face l'un de l'autre. Il semblait que touchant enfin à l'heure de la vengeance, le marin se fût soudainement calmé. Une implacable résolution se lisait dans ses yeux, mais son maintien était presque tranquille : c'était l'attitude d'un homme qui tuerait ou se ferait tuer.

Quelques chasseurs de la veille étaient restés. Comme toujours André fut le boute-en-train. Pierre était si pâle que le Marseillais remarqua tout haut sa mauvaise mine.

Le café pris, on se répandit dans les jardins. C'était l'instant d'amener Honorat au fond du parc. Mais le marin se promenait avec Remondi. — Pour attendre la fin de cet entretien, Pierre se rapprocha du groupe de la châtelaïne, installée au bas du perron, quand Albine se glissa à ses côtés.

— Il faut que je vous parle, dit-elle : rejoignez-moi vite au kiosque.

Sans doute elle pressentait quelque chose. Il obéit et gagna le pavillon. Les rayons de la lune, pénétrant à la fois par la large fenêtre béante sur le fleuve, éclairaient la pièce d'un demi-jour. Elle était assise sur un divan. Il resta quelques minutes dans l'ombre, à la contempler. Enfin, il s'approcha. — En l'apercevant, elle se précipita vers lui.

— Pierre ! cria-t-elle éperdue.

Et, défaillante, elle tomba presque dans ses bras.

— Pierre, répéta-t-elle, avec un accent de désespoir, je sais tout.

Devant cet égarément, il resta muet, déconcerté.

— Mon Dieu ! vous m'effrayez, reprit-il.

— Oh ! n'essayez pas de me tromper, poursuivit-elle brusquement, c'est inutile. J'ai ouvert une lettre d'Honorat à un ami de Marseille ; il le charge de trouver des témoins. Vous vous battez demain !

— Non, répliqua-t-il, ce n'est pas de moi qu'il s'agit, c'est d'André.

— André !

— Oui, c'est lui qu'Honorat soupçonne. Mais vous comprenez bien, n'est-ce pas, que je ne laisserai pas mon frère se battre à ma place ?

Un duel ! entre Honorat et vous ? s'écria-t-elle presque en délire. Pierre, c'est impossible !

— Mais me taire et le fuir serait d'un lâche !

— Non, non, c'est au contraire me donner la preuve que je suis restée digne d'exiger. Je lui confesserai tout, mon égarement, mes luttas... Ce n'est pas lui, du moins, qui me soupçonnera jamais d'avoir été folle, ingrate... mais ne comprenez-vous pas que je mourrais à la seule pensée que, pour me défendre, il exposerait encore sa vie ? ...

— Non, Albine ! Ah ! ne craignez rien pour lui, reprit-il amèrement. Sa vie m'est sacrée. Et que m'importe la mienne à présent. Il peut me frapper, je ne répondrai pas à ses coups. Je vous aime, et je saurai mourir pour vous épargner une peine.

La réponse d'Albine expira dans sa gorge. Honorat les bras croisés sur sa poitrine, était devant eux.

— C'était vous ! dit-il.

Affolée, elle se dressa, et se jetant entre les deux hommes :

— Pierre, s'écria-t-elle, pour moi, je vous en conjure, je vous l'ordonne, partez !

Il est des désastres sous lesquels les plus fermes courages restent écrasés.

Pierre parti, Albine, à bout de forces, s'était

presque évanouie. Muet, atterré devant elle, Honorat la regardait gisante, livide, sans souffle. Pris d'épouvante, il croyait l'avoir tuée. Pendant un instant, il n'eut pas d'autre pensée. Il n'osait la toucher, ne sachant pourtant, détournant ses yeux comme accablé sous ce malheur terrible. Il avait tout entendu de ce débat suprême, lui révélant l'horrible vérité. Restée pure, digne de lui, elle aimait, résignée, rivée à sa chaîne, et subissant son implacable destinée... Tout à coup une lumière se fit en son esprit. Il se rappela ces quelques jours qui avaient précédé son mariage... Puis, plus tard cette réserve froide de sa femme, sa résolution de se tenir éloignée de la Tour, essayant de se soustraire à toute rencontre avec Pierre. Et il n'avait rien compris. Il avait insisté pour qu'elle rompit avec ce qu'il nommait sa sauvagerie. Il l'avait forcée, contrainte, à des visites. De son côté, Pierre n'avait-il pas tenté de fuir, de se dérober à une intimité que lui, Honorat, s'acharnait à nouer entre eux ? Avec l'étrange lucidité du désespoir, il pénétrait chaque phase de cet amour ardent, involontaire, inexorable. Et peu à peu une sorte de revirement se faisait en lui. La colère cédait presque devant la pitié.

Enfin Albine poussa un soupir. Elle ouvrit les yeux. Pendant quelques secondes, étonnée comme au sortir d'un rêve, tout à coup le souvenir lui revint. Elle se dressa vivement. Honorat s'approcha pour la soutenir. Ils rejoignirent la barque qui les attendait. (A suivre). Jacques VINCENT

MADemoiselle MONTE-CRISTO

PAR B. FLEMMING

(Traduit de l'anglais par CH. BERNARD DEROSNE)

TROISIÈME PARTIE

LE BEAU SPAHIS

I

La Cicatrice à la Tempe

Il dit que ce costume est inconvenant et que c'est une folie, que Mme Eversleigh ne jouit pas d'une bonne réputation. Et vous ne sauriez vous imaginer de quel degré d'obstination sir Richard est capable quand il s'y met.

Mlle Herncastle sourit de son petit sourire froid et désagréable.

— Au contraire, je me l'imagine très bien. Les hommes ont singulières idées sur ces choses-là, et avec un homme comme sir Richard, il est beaucoup plus facile de se plier à ce qu'il veut que le combattre. Il ne cède jamais d'un pouce.

— Me plier à ce qu'il veut c'est-à-dire abandonner le projet d'aller à ce bal, me

Reproduction interdite aux journaux qui n'ont pas de traité avec l'Agence Havas.

soumettre à sa tyrannie, ne pas porter ce délicieux costume ! Mademoiselle Herncastle, vous ai-je bien compris ?

— Je ne crois pas. Naturellement, vous irez au bal en laissant croire à sir Richard que vous n'irez pas. Il ne sera pas bien difficile de lui en faire accroire. Il sera peut-être nécessaire d'avoir recours à de petits mensonges, mais milady ne s'y arrêtera pas. Vous irez tranquillement au bal, et il ira tranquillement se coucher ; il ne pourra pas se fâcher d'un fait qu'il ne connaîtra pas.

— Mais comment faire !

Un instant, Mlle Herncastle demeura silencieuse, plongée qu'elle était dans des pensées absorbantes et fronçant le sourcil.

— Voici, dit-elle : Ecrivez au major Frankland, qui se trouve à Londres, pour lui dire de rester dans un hôtel de Castlefort, jeudi soir en rentrant, au lieu de venir à Scarswood. C'est autant à cause du costume de page que sir Richard s'oppose à votre projet d'aller au bal. Vous pourrez dire à sir Richard, si vous voulez, que vous avez renoncé à votre projet le major Frankland étant retenu à Londres. Bien entendu, il ne vous croira pas d'abord. Mais il vous croira quand il verra la nuit arriver sans que le major soit de retour, et qu'il saura que vous êtes rentrée dans vos appartements. Une fois dans votre chambre, vous revêtirez naturellement votre costume, vous donnerez un bon pourboire au cocher pour qu'il vous conduise chez Mme Eversleigh et qu'il vous attende jusqu'à la fin du bal. Vous retrouverez le major chez elle... il

pourra rester à se reposer à la ville toute la journée du lendemain et arriver ici le soir, comme s'il venait tout droit du chemin de fer. Vous vous serez amusée au bal et sir Richard ne se doutera de rien.

Milady prêtait l'oreille à ces discours avec un silence approbateur et sans que sa conscience lui suggérât des scrupules d'aucune sorte.

— Voilà une excellente idée, mademoiselle, dit-elle quand elle eut cessé de parler. Vous avez la cervelle merveilleusement organisée pour imaginer des expédients. On croirait que vous n'avez pas fait autre chose de votre vie.

Mlle Herncastle reçut ce compliment involontaire modestement, et le sourire ironique qui lui était habituel vint crispier sa jolie bouche pendant une seconde ou deux. Mais elle était occupée à resserrer le costume de page, et milady ne s'en aperçut pas.

— Si vous écrivez tout de suite au major Frankland, milady, dit-elle, je porterais moi-même votre lettre à la poste et il recevrait assez tôt demain.

C'est simplement rendre service à sir Richard que de ne pas le mettre au courant de ce que vous avez l'intention de faire à propos du bal. Il a assez de sujets d'inquiétude en ce moment avec les idées qu'il se forge au sujet des spectres.

Elle plaça devant milady ce qu'il fallait pour écrire, et celle-ci traça une page ou deux de pattes de mouches à l'adresse du major pour lui apprendre l'opposition inattendue de

des billets simple applicables aux trajets aller et retour.

En vue d'augmenter les facilités offertes par ces billets, la Compagnie autorise exceptionnellement le chef de famille à revenir seul à son point de départ à la condition d'en faire la demande en même temps que celle du billet.

En outre il est délivré au chef de famille une carte d'identité sur la présentation de laquelle il sera admis à voyager isolément à moitié prix pendant la durée de la villégiature de la famille entre le lieu de départ et le lieu de destination mentionnés sur le billet de famille.

Il est rappelé à cette occasion que les billets de famille sont établis par l'itinéraire à la convenance du public, que l'itinéraire peut n'être pas le même à l'aller et au retour, enfin que la durée de validité, à compter du jour du départ, ce jour non compris, est de deux mois et peut être prolongée d'une période d'un mois moyennant supplément de 20 0/0 du prix du billet.

La Bourboule, Le Mont-Dore, Chamblet-Néris, Royat et Vic-sur-Cère

Pendant la Saison thermale, du 1<sup>er</sup> Juin au 30 Septembre, la Compagnie d'Orléans délivre à toutes les gares de son réseau pour les stations thermales de La Bourboule, du Mont-Dore, de Chamblet-Néris, de Royat et de Vic-sur-Cère, des billets aller et retour à prix réduits dont la durée de validité est de 10 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée. Cette durée peut être prolongée de 5 jours, moyennant paiement d'un supplément de 10 % du prix du billet.

Le propriétaire gérant : A. COUESLANT.

A suivre

EXTRAIT

D'ARRÊT DE CONDAMNATION

Par arrêt de la Cour d'Assises du département de l'Aveyron, séant à Rodez, rendu le dix-huit juin mil neuf cent trois.

Le nommé COLONGES (Abruel), fils d'Antoine et de Marianne Goffre, né le 16 avril 1866 à Promilhanes arrondissement de Cahors, cultivateur au dit lieu, Contumax.

Déclaré coupable de vol commis le 12 novembre 1902 à Lacapelle-Balaguier, avec escalade et dans une maison habitée, a été condamné par contumace, à vingt ans de travaux forcés et vingt ans d'interdiction de séjour par corps aux frais liquidés à quatre-vingt-dix-sept francs quatre-vingt-huit centimes, y compris le présent extrait et vingt-cinq francs pour droit de poste ; le tout en exécution des articles 331-334 du C. P.

La durée de la contrainte par corps est fixée au minimum,

Pour extrait conforme : Délivré à Rodez, le 20 juin 1903.

Le greffier de la dite Cour d'Assises P. BENOIT.

Vu par nous Procureur de la République SEILHAN.

Tribunal de commerce de Cahors

Les créanciers du sieur BACLE, boulanger, demeurant à Cahors, rue Pégry, sont invités à se rendre le lundi 27 juillet 1903, à 3 heures du soir, salle d'audience du tribunal, pour faire vérifier leurs créances et en affirmer la sincérité.

Cette réunion de vérification sera la dernière.

Ils sont invités également à produire sans retard leurs pièces et bordereaux.

Le Greffier, A. POULVEREL.

CHEMINS DE FER D'ORLÉANS

Billets d'aller et retour de famille

Pour les stations thermales de Chamblet-Néris (Néris, Evaux-les-Bains), Moulins (Bourbon-l'Archambault), Saint-Gervais-Châteauneuf (Châteauneuf-les-Bains), La Bourboule, le Mont-Dore, Royat, Rocamadour, (Miers), Vic-sur-Cère.

La Compagnie d'Orléans délivre, du 15 Mai au 15 septembre de chaque année, aux familles d'au moins trois personnes payant place entière et voyageant ensemble, des billets d'aller et retour collectifs de famille en 1<sup>re</sup>, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> classes, au départ de toute station du réseau distante d'au moins 125 kilomètres des stations thermales ci-dessus indiquées.

Le prix de ces billets est ainsi fixé. Pour les trois premières personnes, prix des billets d'aller et retour ordinaires ; Pour chaque personne en plus, à partir de la quatrième, réduction de 50 0/0 sur le prix